

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4465

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Saint Priest - Porte des Alpes secteur Renault Trucks - Création des réseaux d'assainissement et d'eau potable - Demande d'individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Mermoud

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007

Délibération n° 2007-4465

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Saint Priest

objet : **Saint Priest - Porte des Alpes secteur Renault Trucks - Création des réseaux d'assainissement et d'eau potable - Demande d'individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

La société Renault Trucks souhaite valoriser le foncier dont elle est propriétaire sur la commune de Saint Priest.

Le site d'étude concerne plus particulièrement les terrains de l'ancienne piste d'essais de Renault Trucks et le secteur au nord de la Cité Berliet.

L'aménagement du secteur se fera en plusieurs îlots à vocations différentes. La surface totale concernée par les aménagements est de 95,6 hectares. Le tableau suivant indique la nature des aménagements pour chaque îlot identifié.

Îlots	Nature des aménagements	Surfaces
A	logements	12 ha
B	logements	20 ha
C 1	jardins familiaux et installations sportives	22 ha
C 2	locaux d'activités	21 ha
C 3	locaux d'activités	21 ha

Les îlots A et B seront destinés à l'habitat (environ 955 logements). Les îlots C 2 et C 3 recevront des locaux d'activités (127 000 mètres carrés de SHON d'activités économiques). L'îlot C 1 accueillera des jardins familiaux et des équipements sportifs de type terrains de sports. Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun réseau d'eau potable ni d'assainissement à l'intérieur du secteur. Le développement urbain entraîne donc la nécessité de réaliser de nouvelles infrastructures pour la desserte de ce nouveau quartier. Par ailleurs, il est essentiel que les solutions mises en oeuvre pour assainir les nouvelles urbanisations ou pour satisfaire les besoins en eau potable soient compatibles avec le développement de l'ensemble de cette zone.

Les réseaux à réaliser

Le présent projet consiste en la réalisation, par la Communauté urbaine, des réseaux humides nécessaires aux urbanisations futures :

- concernant les réseaux d'eaux usées

. Pour la partie nord du secteur de Renault Trucks, il est proposé de réaliser :

- un collecteur de diamètre 400-300 mm sous l'axe est-ouest, entre Revaison et le boulevard de Parilly, en passant sous le futur boulevard urbain "est" (BUE) Saint Priest. Ce collecteur Revaison-Parilly sera raccordé à l'émissaire de la plaine sud-est (EPSE). Il permettra de récupérer l'ensemble des eaux usées du secteur Renault Trucks (partie nord) ainsi que les eaux usées de secteurs plus en amont : une partie du secteur Bandonnière aujourd'hui urbanisé et non raccordé au réseau collectif (en assainissement autonome) et la zone urbanisable (classement AU 2 au plan local d'urbanisme) Porte Joie et Bandonnière située au sud du chemin de Revaison (voir carte annexée),
- un collecteur sous l'axe Minerve de diamètre 300-400 mm. Ce collecteur permettra de mailler le réseau existant rue du Dauphiné en surcharge avec le futur réseau de l'axe est-ouest.

. Pour la partie sud du secteur de Renault Trucks, il est proposé de réaliser :

- un collecteur de diamètre 300 mm sous les deux voiries, avenue B et 8° rue. Il récupérera les eaux usées dans la partie nord de la Cité Berliet,
- une cheminée de chute au niveau du carrefour avenue Pierre Cot et avenue B qui raccordera les eaux usées collectées du nord de la Cité Berliet sur l'EPSE.

Les délais de réalisation s'étalent entre 2008 et 2010 ;

- concernant les réseaux d'eau potable

. Pour la partie nord du secteur de Renault Trucks, il est proposé de réaliser :

- une canalisation de diamètre 250 mm sous l'axe est-ouest, entre le boulevard de Parilly et l'axe Minerve. Elle permettra de desservir en eau potable les secteurs à urbaniser. Elle sera raccordée sur le réseau d'eau potable existant sous le boulevard de Parilly,
- une canalisation de diamètre 200 mm sous l'axe Minerve permettant de faire un maillage avec la rue du Dauphiné.

. Pour la partie sud du secteur de Renault Trucks, il est proposé de réaliser :

- une canalisation de diamètre 250 mm sous l'avenue Pierre Cot, 1ère rue et 8° rue qui sera raccordée sur le réseau existant boulevard de Parilly,
- une canalisation de diamètre 150 mm sous l'avenue B ;

- concernant la défense incendie

Il est prévu la mise en place de poteaux incendie.

La réalisation devra être engagée par la partie nord du secteur de Renault Trucks : les réseaux d'assainissement et d'eau potable sur ce secteur conditionnent l'urbanisation de l'ensemble du secteur nord. Les voiries de ce secteur ne pourront recevoir leur traitement définitif qu'après un engagement significatif des opérations de construction.

Par ailleurs, les opérations concernant le réseau d'eaux usées de Revaison-Parilly présentent l'avantage de se dérouler préalablement à la réalisation du futur boulevard urbain "est" programmé pour 2008 et de se raccorder sur le futur réseau EPSE boulevard de Parilly prévu pour 2008 également ;

- concernant les eaux pluviales

Le principe retenu pour la gestion des eaux pluviales du secteur Renault Trucks est une infiltration des eaux pluviales sur la zone.

Une démarche administrative pour autorisation du projet est nécessaire préalablement à tous travaux. Cette procédure, avec enquête publique, nécessite au minimum dix mois d'instruction.

Il est donc proposé de lancer cette procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Le budget de l'opération

Les opérations programmées pour les années 2008 à 2010 et les estimations financières sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Phase	Libellé et nature	Linéaire	Année de réalisation	Estimations (en €)
Assainissement	partie nord du secteur			
	axe est-ouest Revaion-Parilly et Bandonnière collecteur Ø 400-300 mm	2 520 ml	2008	1 200 000
	collecteur axe Minerve Ø 400 mm	800 ml	2008	400 000
	partie sud du secteur			
	carrefour avenue Pierre Cot-avenue B cheminée de chute sur EPSE Ø 300 mm	800 ml	2008	50 000
	collecteur cité Berliet 8° rue et avenue B Ø 300 mm		2008-2010	400 000
	total assainissement (en € HT)			2 050 000
remarque : une recette de 162 800 € est prévue pour le collecteur d'eaux usées sur l'axe est-ouest correspondant à la participation de l'aménageur				

Phase	Libellé et nature	Linéaire	Année de réalisation	Estimations (en €)
Eau potable	partie nord du secteur			
	axe est-ouest Minerve-Parilly conduite Ø 250 mm	650 ml	2008	358 500
	conduite axe Minerve en Ø 200 mm	800 ml	2008	400 000
	partie sud du secteur			
	conduite cité Berliet 8° rue - 1ère rue - avenue Pierre Cot - boulevard de Parilly canalisation de Ø 250 mm	950 ml	2008-2010	565 500
	conduite cité Berliet avenue B canalisation de Ø 150 mm	480 ml	2008-2010	380 000
	total eau potable (en € TTC)			1 704 000

Défense incendie	parties nord et sud du secteur			
	poteaux incendie		2008-2010	90 000 (en € TTC)

Le calendrier de réalisation est établi sous réserve de l'avancement de la réalisation des voiries sur le secteur Renault Trucks.

Circuit décisionnel : ce dossier a été soumis au pôle environnement le 10 juillet 2007 et au Bureau le 17 septembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Valide les différentes opérations de réalisation des collecteurs d'assainissement, de conduites d'eau potable et de réseaux de défense incendie sur la commune de Saint Priest dans le cadre de l'aménagement du site Renault Trucks.

2° - Autorise les services communautaires à engager auprès des services de l'Etat la démarche pour l'autorisation d'infiltration des eaux pluviales et l'enquête publique afférente.

3° - Décide, au titre de cette opération, les individualisations d'autorisations de programme suivantes :

- l'individualisation, en dépenses, de l'autorisation de programme n° 12 - assainissement, pour un montant de 2 050 000 € HT,

- l'individualisation, en recettes, de l'autorisation de programme n° 120 - assainissement, pour un montant de 162 800 € HT au titre de la participation à intervenir de l'aménageur,

- l'individualisation, en dépenses, de l'autorisation de programme n° 11 - eau potable, pour un montant de 1 704 000 € TTC au titre des travaux,

- l'individualisation, en dépenses, de l'autorisation de programme n° 08 - écologie urbaine, pour un montant de 90 000 € TTC au titre des équipements incendie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,